



COMMUNIQUÉ
Paris, le 07/06/2019

80 KM/H : LES DÉPUTÉS CONFIENT LA GESTION DES LIMITATIONS DE VITESSE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES AUX PRÉSIDENTS DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET AUX MAIRES.

Hier, jeudi 06 juin 2019, les députés ont adopté un amendement au projet de Loi d'Orientation des Mobilité (dite LOM) visant à permettre aux présidents des Conseils départementaux, mais aussi aux maires des communes, de relever la limitation de vitesse de 80 à 90 km/h sur les routes départementales. Si l'association « 40 millions d'automobilistes » considère qu'il s'agit d'une première victoire pour les usagers de la route, elle regrette cependant que les routes nationales aient été exclues du dispositif et qu'une nouvelle usine à gaz soit mise en place, alors que l'ancienne réglementation était admise et respectée par le plus grand nombre.

« La mobilisation des automobilistes et le travail de chaque instant mené par l'association depuis maintenant plus de 2 ans ont enfin porté leurs fruits. Il était inconcevable que cette mesure prise et défendue par le seul Premier ministre continue plus longtemps à pénaliser l'ensemble des Français. Nous nous sommes battus pour rétablir la vérité sur cette théorie pseudo-universelle qui voudrait que toute réduction de la limitation de vitesse permette une baisse de la mortalité routière. Les chiffres ont prouvé que ce n'était pas le cas, il est donc logique que l'on ne pousse pas plus loin la mascarade » estime Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

« Cet aménagement de la mesure est l'aveu, non seulement que les 80 km/h ne fonctionnent pas, mais aussi qu'il n'est plus possible de faire de la sécurité routière sans la compréhension et l'assentiment des usagers. Les élus parlementaires ont ouvert la porte à un aménagement de la mesure vers un retour partiel aux 90 km/h sur certaines routes secondaires et c'est un premier pas. Mais il faut aller plus loin, car cela aura pour effet de rendre encore moins lisibles les limitations de vitesse pour les usagers, qui oscilleront désormais entre 70, 80 et 90 km/h en fonction de portions de routes et des départements. C'est pourquoi nous estimons que la seule solution possible est un retour pur et simple à l'ancienne réglementation : 90 km/h par défaut, et des abaissements ponctuels à 70 km/h sur décision des Conseils départementaux et des maires dans les zones jugées dangereuses » conclut Daniel QUÉRO, président de l'association.

Les présidents des Conseils départementaux se sont d'ores et déjà largement exprimés sur le sujet. 64 d'entre eux ont fait part de leur volonté de relever la limitation de vitesse à 90 km/h sur certaines portions de routes. L'association a ainsi publié [la carte de France des départements où la limitation de vitesse pourrait repasser prochainement à 90 km/h.](#)

**Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion.
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)**

CONTACT PRESSE :

presse@40ma.net
Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com

 **A propos de « 40 millions d'automobilistes »** 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com